

parlons pas d'une situation concernant des étrangers à la famille mais bien plutôt d'un problème au sein même de la famille.

L'auteur de la motion a parlé de violence résultant de querelles entre familles. Selon moi, on devrait plutôt parler de querelles au sein d'une même famille, par opposition à des disputes entre plusieurs familles. Je ne pense pas me tromper en disant que ce sont surtout les femmes et les enfants qui nous intéressent ici cet après-midi. Ce sont deux catégories d'individus qui sont sans pouvoir dans ce pays et qui n'ont pas véritablement droit à la parole. Ils n'ont pas de groupe de pression pour les représenter à Ottawa. C'est pourquoi il nous incombe de sensibiliser davantage la population canadienne à leurs problèmes et de prendre diverses mesures comme celle qui a été préconisée aujourd'hui. Le député a cité un certain nombre de circonstances qui donnent lieu à des actes de violence au sein de la famille. J'aimerais ajouter à sa liste, déjà très complète, les cas où il y a du chômage dans la famille.

Il est maintenant admis, je pense, que le chômage est la source de toute une série de problèmes sociaux et qu'il provoque notamment une recrudescence du nombre de suicides, de l'alcoolisme, du nombre de personnes hospitalisées pour une raison ou pour une autre, du nombre d'emprisonnements, de la délinquance et de la violence dans les familles. Les personnes en chômage perdent leur aptitude à subvenir aux besoins de leur famille, et leur amour-propre; elles se sentent lésées et sont découragées, ce qui les pousse souvent à commettre des actes de violence contre d'autres personnes et notamment contre leurs enfants et leurs femmes. La violence dans les familles devient un problème de plus en plus inquiétant au Canada, tout comme le chômage, l'un n'entraînant pas nécessairement l'autre; il existe tout de même une relation entre les deux.

J'ai écouté attentivement le député de York-Sunbury lorsqu'il a déclaré que la violence dans les familles se rencontre dans toutes les couches de la société. Elle ne se limite pas à un milieu bien déterminé. Elle n'est pas l'apanage des classes aisées ni des classes modestes mais on la rencontre à tous les échelons de la société. Une femme sur dix est battue. J'ai lu dernièrement qu'aux États-Unis, 60 p. 100 des femmes mariées sont victimes d'actes de violence. D'après une étude récente, il y a dans le grand Toronto 50,000 femmes qui peuvent être considérées d'une façon ou d'une autre comme des femmes battues.

A Vancouver, sur une période de 18 mois, 800 femmes ont déclaré avoir été gravement battues et avoir été victimes de violence physique. Il est triste de constater le manque de recherches faites au Canada et ailleurs sur cette question. L'étude que le député a citée tantôt est l'une des plus fouillées, mais aussi des rares qui existe sur le sujet. C'est quelque chose que nous considérons souvent comme acquis. Je voudrais rappeler à la Chambre l'origine de l'expression anglaise «rule of thumb», littéralement la «règle du pouce» et qui signifie un procédé empirique. Nous l'avons tous entendue et nous nous en sommes peut-être même servis. Cette expression remonte au vieux «common law» anglais alors qu'il était permis, pour une bonne raison, de battre sa femme, mais seulement avec un bâton pas plus épais que le pouce. Si l'on songe à l'origine de cette expression donc, on se rend compte que le problème existe depuis longtemps.

Violence dans les familles

Les statistiques pour le Canada nous apprennent qu'entre 200,000 et 225,000 enfants sur un million subissent des violences de la part de leurs parents. Je crois que sous tous les rapports ce chiffre est probablement très en dessous de la vérité. On assiste à un accroissement du nombre et de l'intensité des cas de violence perpétrée contre des enfants dans notre société et c'est un phénomène encore plus grave que ne le laissent apparaître les statistiques. «Qui aime bien châtie bien» est une réflexion que l'on entend encore bien souvent au Canada.

J'ai lu qu'un groupe de travail qui a procédé à une étude en Ontario en 1977 a découvert qu'au niveau provincial il existait une pénurie grave de personnel compétent pour faire face aux cas de violence familiale. Il y a pénurie grave de ressources et d'organismes dans ce domaine. Je suis sûr que l'Ontario n'est pas la seule province dans ce cas. Pour saisir la gravité du problème il suffit de consulter les registres de la police et selon la municipalité ou de la partie du Canada dont il est question, on constate qu'entre 10 et 30 p. 100 des appels adressés à la police ont trait à des disputes et à des actes de violence à caractère familial. On pourrait aller jusqu'à dire que les passe-temps de nombreux Canadiens est maintenant de battre leurs enfants et leur femme. Ce n'est certes pas une vérité agréable à dire. Il nous faut tenir compte de la peine, de l'embarras et de la honte qui en résultent.

De toute évidence, il faut à tout prix augmenter les services, les ressources et l'aide communautaires. Il faut à tout prix ouvrir des maisons de transition, quel qu'en soit le genre. Il nous faut certainement prévoir un grand nombre de conseillers qui se pencheraient avec grand professionnalisme sur ce problème très grave. Les centres de crise ne sont pas assez nombreux pour s'occuper des cas de violence dans les familles, des enfants et des épouses maltraités, et enfin des cas de viol. D'après les données statistiques les plus récentes que j'ai pu obtenir, le Canada compte seulement 35 centres d'accueil pour les femmes violées. Compte tenu de l'importance démographique de nos métropoles, ces données montrent le peu d'importance que notre société accorde à ces problèmes très graves.

Le député a souligné la nécessité de donner une formation spéciale aux policiers. Il est nécessaire de faire prendre conscience aux forces de l'ordre de ce genre de problèmes. En ce moment, je crois que les policiers hésitent à intervenir dans les disputes familiales et cherchent plutôt à éviter ce genre de conflits.

● (1620)

Pour ce qui est de notre système judiciaire, il nous faut des lois sévères qui apportent une solution à ce problème. En règle générale du moins, on peut affirmer que le système judiciaire, de par sa nature, favorise les hommes, surtout quand on songe à la proportion d'avocats et de juges qui sont du sexe masculin. Le système est dominé par des hommes qui interprètent les lois à leur façon, et ils ne sont certainement pas très sensibles à cette question capitale.

Il ne faut pas oublier non plus le problème des aptitudes parentales. La société suppose au départ que n'importe qui peut élever une famille. Le système scolaire ne s'occupe pas particulièrement de préparer les élèves à leur futur rôle de parents. Cet aspect des relations humaines, celui de l'éducation des enfants, est probablement l'un des plus délicats. Il ne faut pas oublier non plus les relations entre les conjoints. Pourtant,